



FORMATION EPI

**Équipier de Première
Intervention**



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'équipier de première intervention, sera capable d'intervenir, sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels :

- Face un feu naissant dans l'entreprise,
- En cas d'évacuation,
- Sur toutes situations dangereuses.

Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

FORMATEUR

Des intervenants Sapeur-Pompier actifs ou sélectionnés et formés par ces derniers assurent une formation au plus près de la réalité.

Nb : les intervenants ayant réussi nos tests d'admission

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Parler, lire et écrire en français, s'adresse à tous salariés afin de répondre aux obligations du code du travail.

DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 4 heures de face à face pédagogique soit 1/2 journée de formation.
- Dans votre propre entreprise pour un maximum d'efficacité (en intra-entreprise),
- En présentiel,
- Groupe de 3 à 10 stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour fournir une formation personnalisée, nos sessions sont animées en combinant des apports théoriques et des échanges d'expériences avec les stagiaires. Nos formateurs illustrent la théorie à l'aide de démonstrations pratiques, telles que des exercices d'évacuation en cas d'incendie. Nous favorisons également les exercices d'apprentissage en groupe, les mises en situation liées aux risques spécifiques à l'entreprise, l'étude de cas concrets, et nous concluons chaque session de formation de manière récapitulative.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Bac à feu,
- Extincteurs,
- Vidéo projecteur,
- Ordinateur, paperboard,
- Fiche de suivi,
- Évaluation formative,
- Grille de certification.



PROGRAMME



OUVERTURE DE LA FORMATION

- | Accueil des stagiaires et présentations de la formation

LE CADRE JURIDIQUE D'UNE INTERVENTION

- | Présentation des textes législatifs et réglementaires ainsi que les limites de responsabilité en termes de temps, moyens et d'espace de l'EPI (manipulation extincteur + évacuation)

COMPRENDRE LE FEU

- | Les types de feux, propagations et les moyens d'extinction

COMPRENDRE L'ÉVACUATION

- | Les types d'évacuation et méthode

L'ALERTE, LES DIFFÉRENTS NUMÉROS D'URGENCE, LE MESSAGE D'ALERTE

- | Alerter ou faire alerter les services de secours en fonction de l'organisation de l'entreprise



ORGANISATION DE LA FORMATION

ACTIVITÉ	CONTENU
2 PREMIÈRES HEURES (MANIPULATION EXTINCTEUR)	
Ouverture du stage	- Présentation du formateur, des horaires de formation, du programme de formation, signature de la feuille de présence, présentation des stagiaires - Énoncé des objectifs de la formation, présentation de la grille d'évaluation et du mode d'évaluation (mise en situation)
Le cadre juridique et la prévention de l'intervention de l'équipier de première intervention	- Le cadre légal - Les limites de l'intervention d'un EPI
Les différents types de feux	Le triangle du feu: - Classe A : feux de matériaux solides, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec formation de braises. - Classe B : feux de liquides ou de solides liquéfiables. - Classe C : feux de gaz La fermeture des vannes ou robinets est la première mesure de sécurité à prendre pour l'extinction d'un feu survenant sur une installation de gaz ou d'hydrocarbure liquéfié. Classe D : feux de métaux
Moyens de lutte contre l'incendie et utilisation (mise en pratique)	- L'agent extincteur - L'extincteur d'incendie - L'extincteur d'incendie portatif - L'extincteur d'incendie mobile est un extincteur - Extincteurs à pression permanente - Extincteurs à pression auxiliaire - Extincteur à eau pulvériser - Extincteur à poudre - Extincteur à CO2
2 DERNIÈRES HEURES (GESTION DE L'ÉVACUATION)	
Les rôles dans l'évacuation	- Donner l'alerte - Guide file - Serre file - Consignes de base : - Pas de retour en arrière - Ne pas utiliser les ascenseurs
Mettre en oeuvre une évacuation	- Déclenchement d'une alarme incendie - Evacuation - Analyse

VALIDATION DE LA FORMATION

Les critères d'évaluation sont ceux définis par la grille d'évaluation propre à Leones formation. Il y a deux types d'évaluations :

- Une évaluation formative est réalisée tout au long de la formation par le formateur,
- Une évaluation certificative. Lors de mise en situation de cas concret, le stagiaire devra être capable d'analyser la situation, d'intervenir en toute sécurité sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention et de mettre en œuvre la conduite à tenir adaptée afin de d'éteindre un feu et ou évacuer.

La validation s'obtient si le stagiaire a participé à l'ensemble de la formation et a validé son épreuve certificative.

La formation est valable au maximum 12 mois, elle sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Validation par bloc de compétences

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du premier équipier d'intervention, pourront être reconnus au titre de SST.

Recyclage

Nous recommandons un recyclage annuel de vos collaborateurs, d'une durée de 4 heures (½ journée).

A l'issue de la formation

A l'issue de la formation, un Certificat de réalisation Conforme aux modalités du Ministère du Travail, ce certificat est délivré aux personnes ayant suivi la formation dans sa totalité.

MODALITÉS

Accessibilité

Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son certificat d'équipier de première intervention si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part de ce dernier. *

« Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un équipier de première intervention, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

*Réfèrent handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59
contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction,
- Inscription 15 jours avant le début de la formation.

Modalité d'évaluation

- Évaluation en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation.